Réf. Farde e-Assemblées : 2438732

N° OJ : 220

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 12.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 56110/32101 du budget ordinaire 2021;

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 12.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:
1) 2.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl "Pizzicato" pour l'organisation du concert "Schuman Lights Up";
2) 10.000,00 EUR à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2021 à la srl "A. Archiduc" pour la programmation de concerts à l'Archiduc.

Annexes :